



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 10 décembre 2021

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 10-2021, du 15 novembre 2021 relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. **d'adopter** le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 110'295.70 ;
2. **de prendre acte** du budget d'investissement 2022 tel que présenté, d'un montant total de CHF 2'537'667.00.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire. Aucune abstention.

Noville, le 10 décembre 2021

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN